



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur le territoire de la commune de Vandoeuvres

du 2 mars 1983

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Vandoeuvres ;
vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné le nom de :

- Chemin Théodore-BRET CV 59293

au chemin, sans issue, partant du chemin de la Blonde en direction sud (au lieudit : Sous-Chougny).

Cette dénomination est donnée en hommage au pasteur BRET, qui oeuvra durant 40 ans à Vandoeuvres et qui laisse un souvenir durable parmi les habitants.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le 1er mai 1983.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

D. Haenni